

DES DIPLOMES.

Pour mériter le diplôme, l'élève doit joindre une conduite morale sans reproche à une somme suffisante de connaissances, qui sont constatées par les examens.

Les notes des examens servent aussi à distinguer les diplômes du même degré. Il est obtenu avec

La plus grande distinction, quand l'élève a mérité la note *Très bien* à tous les examens ;

Grande distinction, quand l'élève a plus de *Très bien* que de *Bien*, sans descendre au-dessous de cette dernière note ;

Distinction, quand, sur la somme totale des notes, il y a un quart de *Très bien* et trois quarts de *Bien*.

Le diplôme est refusé quand la moyenne des notes obtenues aux examens du français ou de l'arithmétique, ou de l'anglais, ou de la pédagogie, reste au-dessus de 4.2, quel que soit, d'ailleurs, le nombre de notes *Très bien* et *Bien* obtenues dans les autres matières.

A plus forte raison, il est refusé quand la moyenne de toutes les notes reste au-dessus de 4.5.

